

oblige les enfants envers leurs parents. Ainsi, les droits que Dieu et l'Eglise ont sur vous, sont plus stricts et plus rigoureux encore, que ceux que vous avez sur votre fils ; car, Dieu et l'Eglise sont pour vous bien plus, que vous n'êtes vous-même, pour votre fils.

Or, je vous le demande ; respectez-vous les droits que Dieu et l'Eglise ont sur vous, comme vous désirez que votre fils respecte les droits que vous avez sur lui ? Par exemple, le premier commandement de Dieu vous ordonne de l'adorer. Eh ! bien, savez-vous seulement ce que c'est que d'adorer Dieu ? Le second vous défend de blasphémer, et cependant, tous les jours vous blasphémez des milliers de fois, au grand scandale de vos voisins, et surtout de votre fils. Quant à l'Eglise, comment la respectez-vous ? Est-ce en profanant les dimanches et les fêtes, par un travail qui vous est défendu, et par toutes sortes de désordres ? Ne mangez-vous pas gras, les jours d'abstinence ? Ne violez-vous pas encore très souvent, les autres commandements de Dieu et de l'Eglise ?

“ Ecoutez, mon brave homme, si voulez que votre enfant remplisse exactement ses obligations à votre égard, commencez par remplir vous-même, avec une grande exactitude, vos obligations envers Dieu et l'Eglise. Si vous voulez que votre enfant respecte mieux vos droits sur lui, commencez par respecter un peu vous mêmes les droits de Dieu et de l'Eglise sur vous.

Mais, quand vous violez si facilement les droits que Dieu et l'Eglise ont sur vous, pouvez